

**a COM. EXPERTISE, CENTRE -
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
R ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE**

BRIVE, le 17 Décembre 2007

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Dénomination : a COM. EXPERTISE, CENTRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Adresse : R ERNEST COMTE
 ZI LA MARQUISIE
 19100 BRIVE

Numéro du dépôt: 1492
Date du dépôt: 17/12/2007

- *Acte en date du : 05/10/2007*

Décision: CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

Conseil d'administration du 05/10/2007 : changement du président directeur général

Le Greffier,

@ COM EXPERTISE, CENTRE - Société d'Expertise Comptable

Société Anonyme

Au capital de 559 170 euros

Siège social : RUE ERNEST COMTE

ZI LA MARQUISIE

19100 BRIVE LA GAILLARDE

382355568 RCS BRIVE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 OCTOBRE 2007**

L'an deux mille sept,

Le 05 octobre,

A 17 HEURES,

Les actionnaires de la société @ COM EXPERTISE, CENTRE - Société d'Expertise Comptable, société anonyme au capital de 559 170 euros, divisé en 29430 actions de 19 euros chacune, dont le siège est RUE ERNEST COMTE ZI LA MARQUISIE, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, RUE ERNEST COMTE ZI LA MARQUISIE 19100 BRIVE LA GAILLARDE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 18 septembre 2007 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur JACQUES VIRECHAUVEIX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean AUDUBERT et Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur PATRICK MAURI est désigné comme secrétaire.

Monsieur ALAIN LORGERON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 septembre 2007, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 29430 actions sur les 29430 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur PATRICK MAURI, LIEUDIT "SALABERT" 47300 PUJOLS, en remplacement de Monsieur JACQUES VIRECHAUVEIX, administrateur démissionnaire.



En conséquence, Monsieur PATRICK MAURI exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur PATRICK MAURI, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

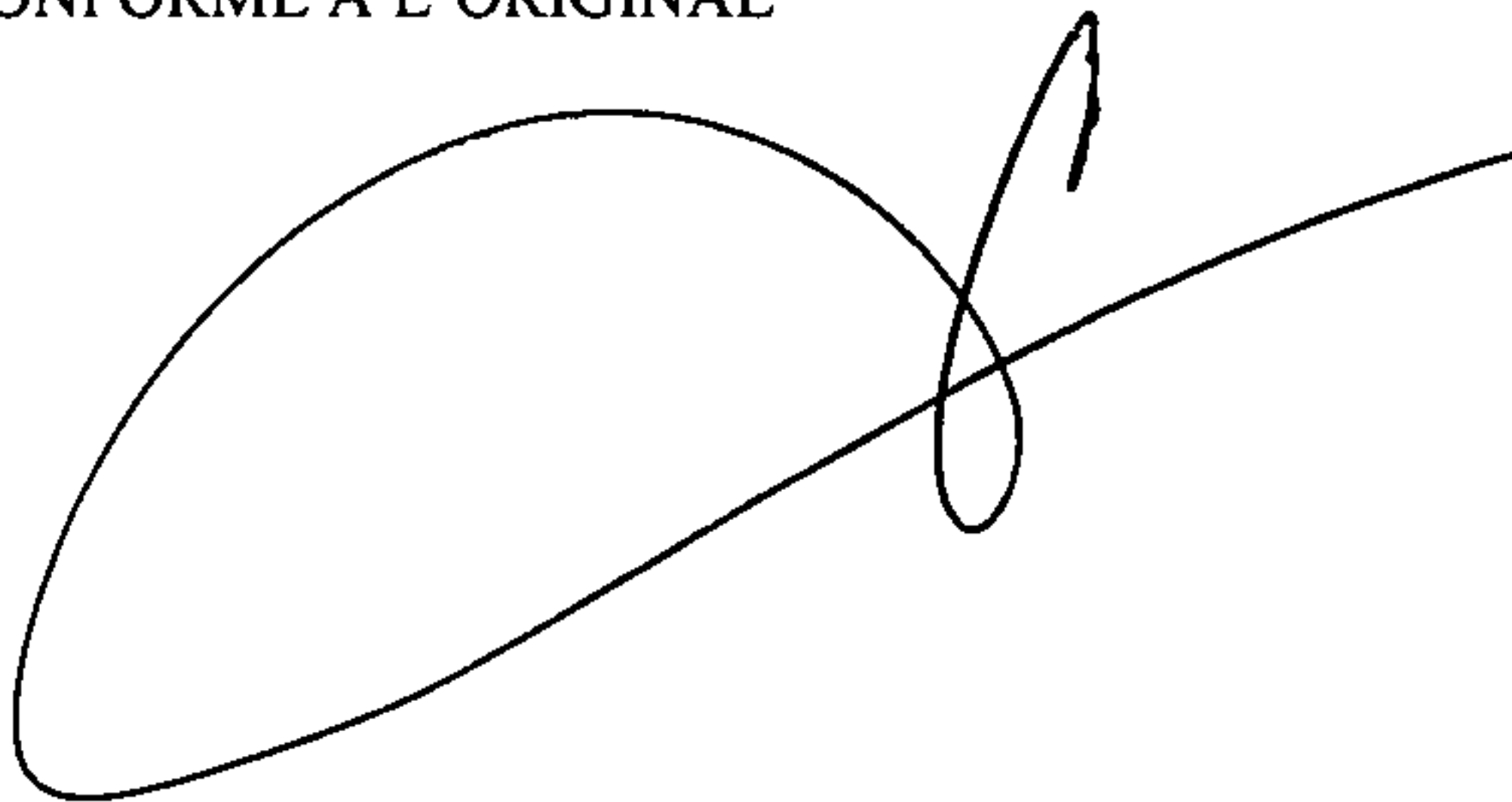
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
JEAN AUDUBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

@ COM EXPERTISE, CENTRE - Société d'Expertise Comptable
Société Anonyme au capital de 559 170 euros
Siège social : RUE ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
382355568 RCS BRIVE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 05 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept,
Le 05 octobre,
A 18 heures,

Les administrateurs de la société @ COM EXPERTISE, CENTRE - Société d'Expertise Comptable se sont réunis en Conseil, RUE ERNEST COMTE - ZI LA MARQUISIE 19100 BRIVE LA GAILLARDE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Jean AUDUBERT

Monsieur Alain PECHMAGRE CAMINADE

Monsieur PATRICK MAURI

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE préside la séance en sa qualité de Directeur général.

Monsieur JEAN AUDUBERT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

JA APC PW.
JA APC PM

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement du Président Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs,
- Démission du Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur JACQUES VIRECHAUVEIX de ses fonctions d'administrateur et de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose-les raisons.

Il indique également que ce dernier ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur JEAN AUDUBERT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur JEAN AUDUBERT Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur JACQUES VIRECHAUVEIX, à compter du 1^{er} Octobre 2007, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2008.

Monsieur JEAN AUDUBERT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur JEAN AUDUBERT organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur JEAN AUDUBERT jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.



Monsieur JEAN AUDUBERT préside alors la réunion.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

En conséquence de la résolution qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la démission de Monsieur JEAN AUDUBERT de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à compter de sa désignation en qualité de Président Directeur Général et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement, Monsieur ALAIN PECHMAGRE-CAMINADE, restant seul Directeur Général délégué.

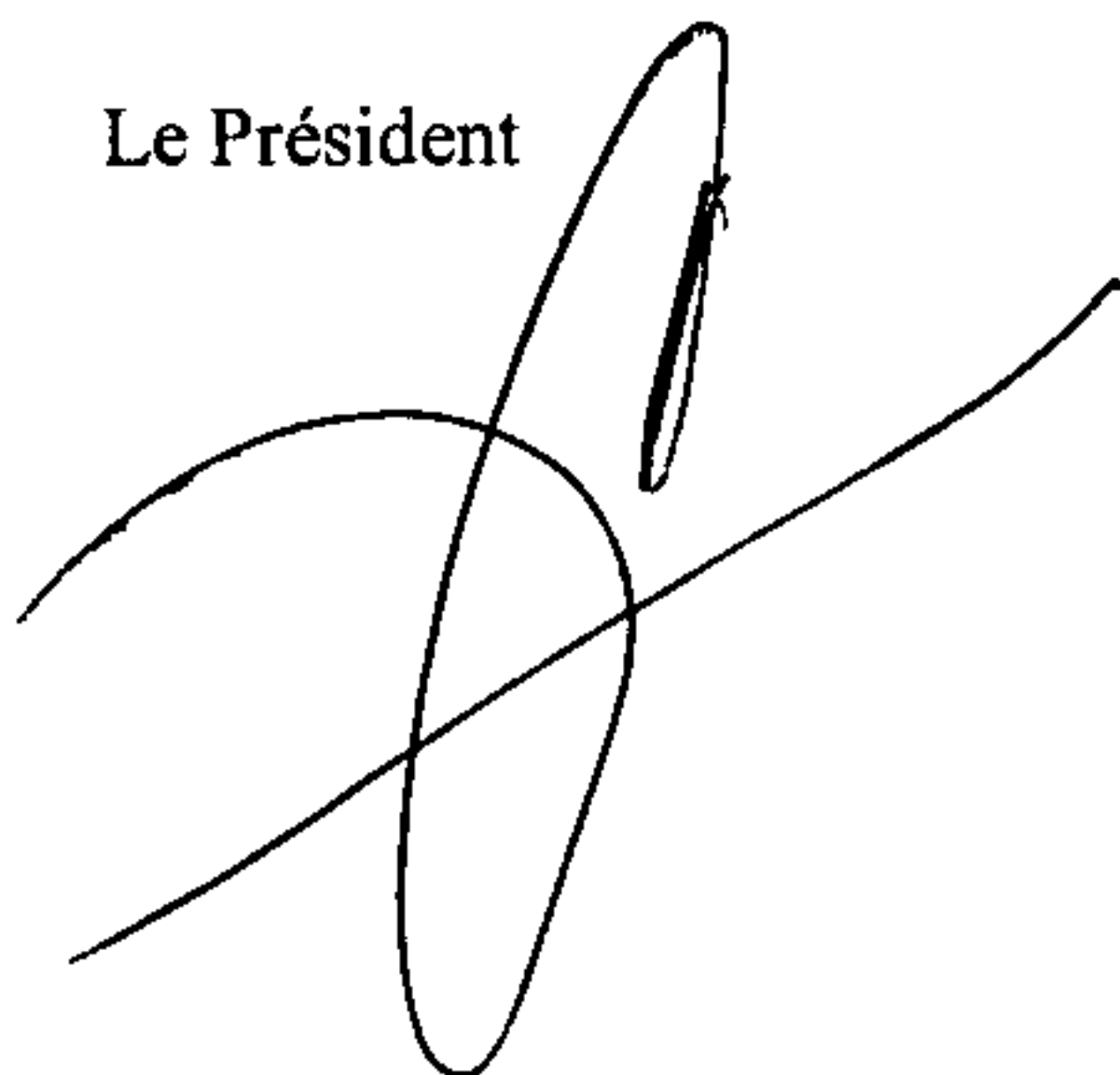
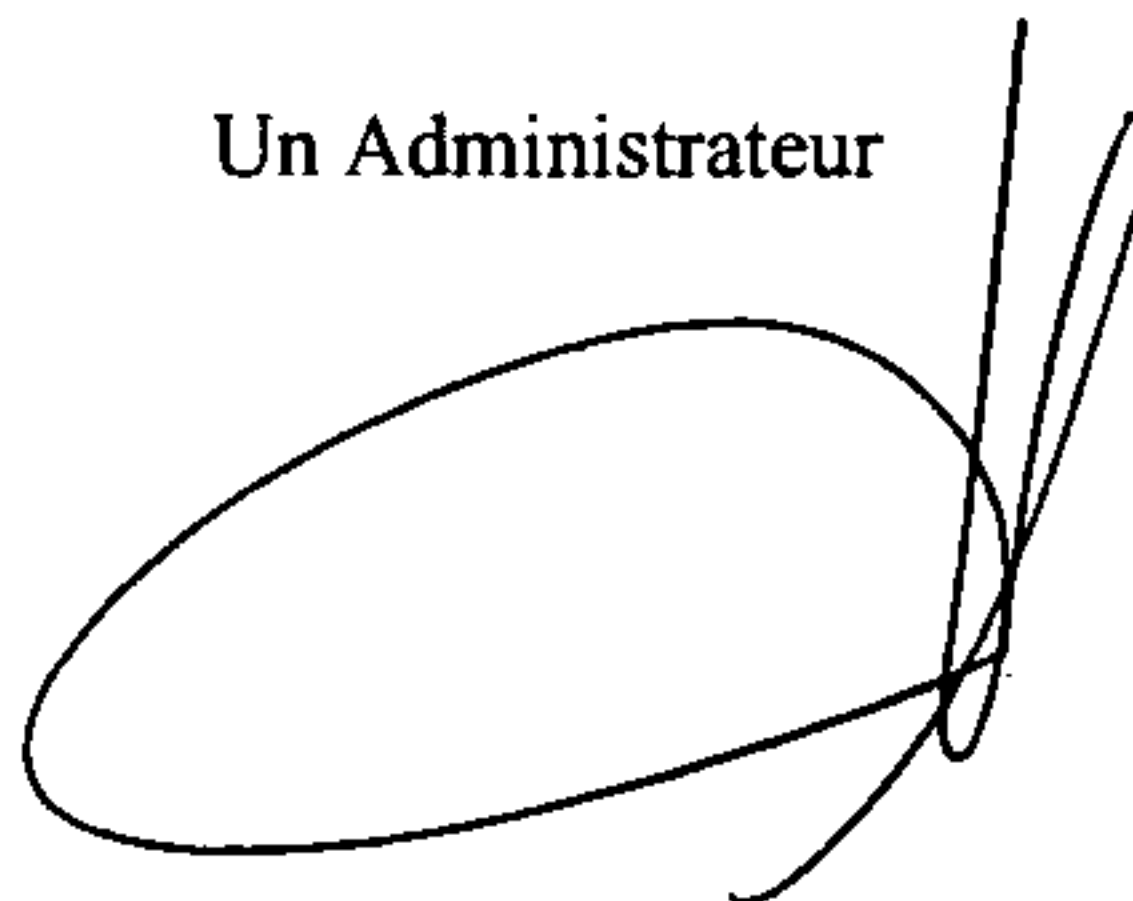
Le Conseil donne tous pouvoirs à au CABINET @ COM. EXPERTISE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded loop on the left and a series of smaller, more intricate strokes on the right.